



Parlement jurassien
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3182

Un doctorat pour pouvoir cultiver la terre ?

Entre 2008 et 2017, près de 10'000 (9'364 exactement) exploitations agricoles ont disparu dans notre pays selon l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La disparition des exploitations agricoles pourrait s'accélérer pour la prochaine décennie en raison des nouvelles exigences du Conseil fédéral. Dans son projet de réforme de la politique agricole (PA 22+), le Conseil fédéral souhaite que les agriculteurs suivent une formation jusqu'à l'obtention d'un brevet fédéral s'ils veulent percevoir des paiements directs. En d'autres termes, la Confédération veut que les paysans deviennent des économistes d'entreprise, sans quoi elle ne les financera plus. Cela rallongera l'apprentissage de deux ans par rapport au CFC actuel et, surtout, anéantira les chances de nombreux jeunes de devenir agriculteurs un jour.

L'argument de la Confédération est qu'une formation professionnelle supérieure est nécessaire en raison de la complexité toujours plus grande de ce métier. Il est stupéfiant de lire un argument pareil car il est évident que les autorités sont largement responsables de la complexification croissante dans la branche, à cause notamment de l'accroissement démesuré des tâches administratives.

Si encourager la formation est une bonne chose, imposer un brevet fédéral est un saut énorme par rapport à la situation actuelle et cela est excessif et inepte. Il est évident que la bonne gestion d'une exploitation agricole ne dépend pas uniquement du niveau de formation. Un bon élève à l'école peut être un mauvais paysan, et inversement.

Exiger un tel diplôme met en péril l'acquisition mais surtout la reprise de domaines agricoles. Et il est ainsi à parier que le chiffre déjà effrayant des disparitions d'exploitation entre 2008 et 2017 va non seulement perdurer mais assurément augmenter.

En tant que canton rural, le Jura sera particulièrement touché par une telle mesure et ses conséquences.

Le Gouvernement compte-t-il intervenir rapidement auprès du Conseil fédéral et de toutes les instances auprès desquelles il peut intervenir pour manifester sa désapprobation, et peut-il nous assurer de son engagement total dans ce dossier pour faire stopper immédiatement ce projet déraisonnable du Conseil fédéral ?


Pauline Queloz

Delémont, le 24 avril 2019